

*Privilège*

aussi sur d'autres aspects. Autrement, on serait en fait injuste par manque de logique.

Si je peux me permettre d'exprimer une préférence personnelle, je crois qu'il suffirait de rappeler aux députés que pareil comportement est choquant, qu'il n'a pas sa place ici et qu'il ne saurait être toléré à l'avenir. J'ose espérer qu'il n'y aura pas de récurrence, mais, si cet incident devait se reproduire, les sanctions les plus sévères devraient alors être imposées.

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River):** Monsieur le Président, il n'y a pas, je pense, un seul député ici à la Chambre qui ne regrette l'incident qui s'est produit hier soir.

Nous avons la chance ici aujourd'hui de nous trouver dans une situation où tous les faits matériels sont, soit reconnus, soit évidents d'après les archives audiovisuelles que nous gardons à la Chambre. En outre, le député concerné a déjà parlé franchement de la question et a même présenté des excuses très sincères.

Il est regrettable que nous devions quelquefois interrompre nos travaux ici à la Chambre pour considérer des questions concernant notre propre conduite, mais nous devons le faire, je pense, de temps en temps. À mon avis, la procédure proposée convient pour faire deux choses: premièrement, régler cet incident rapidement et de manière appropriée et, deuxièmement, établir un précédent qui peut devenir utile dans l'avenir aux députés ici à la Chambre.

Je voudrais encourager les députés à étudier la question maintenant et à la régler.

**M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, je veux moi aussi qu'on règle le problème.

J'estime devoir intervenir pour ajouter deux ou trois observations, et je sollicite pour cela l'indulgence de mes collègues. Je m'associe évidemment à eux pour regretter l'incident. Je dois dire que depuis près de trois ans que je siége ici, j'ai toujours admiré le député de Port Moody—Coquitlam. Il me paraît être un député très dynamique et intelligent, et très engagé.

Quand je pense à l'incident d'hier soir, bien franchement, je sais que ce qui lui est arrivé aurait pu m'arriver à moi aussi. En ce sens, j'espère que je ne ferai jamais une

chose pareille. J'espère qu'aucun député ne fera plus jamais pareille chose, mais nous sommes tous humains, et qui sait? Comme l'a dit le député de Vancouver il y a quelques minutes, ce sont des choses qui arrivent.

J'ai néanmoins deux ou trois observations à faire qui me semblent pertinentes. Cela me donne l'occasion de faire des observations que je voulais faire depuis quelque temps, depuis que je siége ici.

Il y a une différence entre l'incident qui s'est produit ici hier soir et un autre survenu assez récemment où l'on avait tenu des propos absolument répréhensibles à l'égard d'autres députés.

Personne ne pourrait être plus combatif que moi peut-être dans les débats. Personne n'aime plus que moi embarrasser les orateurs, mais le fait est que les gens nous regardent à la télévision. Les gens ont de moins en moins de respect pour notre institution à cause du genre de choses qui se passent ici.

Il est bien clair que lorsque nous nous échangeons des propos désobligeants ici à la Chambre, cela tient à la provocation. Cela arrive parfois.

Or, hier soir, un député s'en est pris physiquement à un haut fonctionnaire de la Chambre qui n'avait rien fait pour provoquer cet incident. Ce qui s'est passé ici hier soir relève du domaine de l'action et non de la parole.

Il ne faut pas passer cet acte sous silence, même s'il serait tellement plus facile de dire: «Oublions cet incident.» Je suis sûr que le député comprend mes motifs. Nous ne pouvons faire comme si rien ne s'était passé. Quand un acte répréhensible a été commis, il faut en faire état.

Je souhaite toutefois que nous en tirions une leçon cette fois-ci, vu la gravité de cet épisode. Au cours des deux derniers mois, les incidents qui sont survenus et que le député de Saint-Hubert a mentionnés m'ont laissé songeur. Je déplore qu'on n'ait rien fait au sujet de ces incidents, qui me semblent inacceptables, bien qu'ils soient peut-être moins graves que celui d'hier. Il y a bien d'autres choses que je déplore. Je déplore le fait que, alors qu'il est n'est pas permis de traiter un député de menteur, on puisse induire la Chambre en erreur, dénaturer des faits, fausser des données. Il m'a toujours semblé paradoxal qu'on puisse mentir alors qu'il n'est pas permis de traiter un député de menteur.